

Écrit par

Mercredi, 11 Juin 2008 04:23 - Mis à jour Mercredi, 11 Juin 2008 04:24

---

un choix délibéré pris par le gouvernement marocain pour accompagner la Vision 2010 dans le secteur du tourisme, le trafic aérien vers le Maroc s'est incontestablement intensifié. En témoignent les statistiques de l'Office national des aéroports (ONDA). Alors qu'en 2003, 29 compagnies régulières seulement desservaient le Maroc, soit 120 lignes à raison de 496 fréquences hebdomadaires, le nombre de compagnies est passé à 57 en 2006 pour atteindre 68 en 2007, exploitant 250 lignes régulières pour 1028 fréquences hebdomadaires.

D'autres lignes ont été ouvertes en 2008 dont les plus récentes sont celles de la compagnie Ryanair entre Marseille, Nador, Oujda, Tanger et Agadir. Rien qu'en 2007, ce sont quelque 161 fréquences qui ont été ajoutées avec l'arrivée de 11 compagnies nouvelles, pour la plupart originaires des pays de l'Union européenne, mais aussi d'Europe de l'Est et du Nord.

Des taxes d'atterrissage de 50 euros par passager à Londres, contre un euro au Maroc ! Mais si le Maroc accueille à bras ouverts toutes les compagnies qui souhaitent le desservir, ce n'est pas exactement le cas dans le sens inverse. En effet, si l'accord d'open sky est, grosso modo, appliqué, il est une clause qui semble avoir beaucoup de mal à se concrétiser.

Il s'agit de la clause dite de « la 5e liberté » selon laquelle « toute compagnie marocaine pourra desservir toute route aérienne entre deux pays de l'Union européenne ». Selon ce principe, la RAM, par exemple, doit pouvoir faire un Casablanca-Paris via Madrid avec la possibilité de débarquer et d'embarquer des passagers et des marchandises dans ce dernier aéroport.

Selon un responsable au ministère du transport, rien ne s'oppose officiellement à l'application de cette clause, mais elle est soumise à une demande préalable et à l'octroi d'autorisations de la part des autorités aéroportuaires qui invoquent souvent le manque de créneaux horaires (les fameux slots) ou d'autres prétextes techniques pour retarder l'échéance.

En fait, avec l'exacerbation de la concurrence entre les compagnies aériennes, beaucoup de pays ont recours à des mesures de protection pour décourager l'arrivée de nouvelles compagnies.

L'augmentation récente par l'aéroport de Londres des droits d'atterrissage illustre parfaitement cette situation. Avec la baisse générale des tarifs des compagnies aériennes et la multiplication des compagnies low cost, les autorités de l'aéroport de Londres ont décidé de taxer au prix fort les compagnies qui viennent de pays hors Union Européenne.

Écrit par

Mercredi, 11 Juin 2008 04:23 - Mis à jour Mercredi, 11 Juin 2008 04:24

---

Actuellement, les taxes sur cet aéroport dépassent les 50 euros par passager, soit l'équivalent du prix du billet entre Casablanca et Paris avec une compagnie low cost ! Notons, à titre de comparaison, que les taxes dans les aéroports marocains atteignent à peine un euro par passager.

En attendant, le Maroc, lui, respecte à la lettre ses engagements vis-à-vis des compagnies étrangères le principe de « non discrimination » en matière de taxes aéroportuaires. Mieux, l'ONDA, pour encourager la création de nouvelles routes, accorde, depuis 2007, un certain nombre de réductions aux compagnies étrangères qui décident de venir au Maroc.

Ainsi, toute fréquence additionnelle sur une ligne existante ouvre droit pour la compagnie aérienne à une réduction de 50% sur la redevance passager. Et quand il s'agit de l'ouverture d'une nouvelle ligne, la compagnie bénéficie d'une réduction de 50% à la fois sur la redevance passager et sur la redevance dite d'approche et d'atterrissage. Sur certains aéroports, comme celui de Rabat, ces réductions vont jusqu'à 100% comme c'est le cas pour l'aéroport de Rabat-Salé quand il s'agit de liaisons avec les pays de l'Union européenne.

D'autres mesures sont en cours de préparation et vont être annoncées lors des VIIIes Assises du tourisme qui vont avoir lieu le 14 juin courant à Tétouan. Il s'agit, selon le directeur général de l'ONDA, Abdelhanin Benalou, de « mesures incitatives en faveur des compagnies charters, destinées notamment à encourager les vols sur certaines destinations touristiques ».

Ainsi, une réduction de 50% sera accordée sur les redevances passager et d'atterrissage aux compagnies charters pour développer des niches de tourisme sur la destination Agadir, notamment à partir des pays d'Europe de l'Est, nous apprend le DG de l'ONDA.

Des mesures similaires sont annoncées pour l'aéroport de Marrakech dans le but de décongestionner le trafic qui reste concentré entre 6 heures du matin et 20 heures. L'ONDA va, dans cette optique, annoncer des réductions en vue d'étaler les pics de trafic pour les compagnies qui décideraient d'atterrir entre minuit et 6 heures du matin.

Lavieéco. [Joomla SEO powered by JoomSEF](#)